

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FONCTION
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
CATEGORIES DE
PERSONNEL

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Création d'un
emploi non
permanent contrat
de projet

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER,
Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH,
Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS
MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON,
Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND,
Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
21 septembre 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par
Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER,
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par
Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS,

PAR PUBLICATION
LE

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à
Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT,
Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à
Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

PAR DELEGATION
LE

Excusé(s): Sandrine CAMPGUILHEM, Jean-François GLEIZES,
Frederic JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH

Signature

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE,
Marc TARDIEU ,

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210927-2021_170-DE



2021-170

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de créer un emploi non permanent dans le grade d'Attaché (catégorie A), afin de mener à bien le projet identifié suivant : Natura 2000, projet alimentaire territorial et environnement, pour une durée prévisible de 2 ans soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023 inclus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de créer un emploi non permanent dans le grade d'Attaché (catégorie A), afin de mener à bien le projet identifié suivant : Natura 2000, projet alimentaire territorial et environnement, pour une durée prévisible de 2 ans soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023 inclus.

DIT que :

- Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.
- La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Cet agent assurera les fonctions de chargé de mission à temps complet.
- Il devra justifier d'une formation supérieure bac+3 minimum dans le domaine.
- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché (Catégorie A).
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux indices brut et majoré correspondant au 3^{ème} échelon du grade de recrutement.
- Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 20180206 du 11 décembre 2018 est applicable.
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER